## Article 22 du Règlement

J'ai appris plus tard que ce n'étaient que des paroles en l'air puisqu'on procédait en douce à la fusion en question. On supprimait des postes de cadre dans la région des Prairies et de nouveaux postes analogues étaient créés et comblés à Edmonton. J'ai fait parvenir au ministre les documents à ce sujet cet été et une lettre lui expliquant ce qui se passait vraiment làbas. Tout ce que j'ai reçu en guise de réponse a été une lettre banale me reportant à une déclaration que M. LeClair avait faite quelques jours plus tôt avant que le ministre ne trouve le temps de me répondre. Non seulement cette déclaration n'était guère rassurante, mais elle contredisait ce qui se passait effectivement. Les seuls à être rassurés étaient les députés conservateurs du Manitoba et le chef conservateur du Manitoba, Gary Filmon. Ils restaient béats à ne rien faire parce qu'ils croyaient tout ce qu'on leur disait ou parce qu'ils avaient bien trop peur de dire la vérité sur cette affaire.

Enfin, M. LeClair, fonctionnaire du Québec nommé par les libéraux, a été obligé de faire ce qu'aucun conservateur du Manitoba n'a osé faire: opter pour la ville de Winnipeg. Il a reconnu que c'était bel et bien ce qui se passait, en rejetant la faute sur quelqu'un d'autre bien sûr. Il a déclaré qu'on mettrait un terme au transfert de cadres supérieurs. Nous saurons dans quelques semaines si on a pris des mesures pour rétablir la situation, mais en attendant les conservateurs du Manitoba devraient rougir de honte.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PROCÉDURE D'EXTRADITION ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, cet été les Canadiens ont été stupéfaits et révoltés d'apprendre que Charles Ng et Joseph Kindler pourraient ne pas être extradés aux États-Unis pour des crimes qu'ils y ont commis. Il est temps je crois que le gouvernement examine sérieusement notre procédure d'extradition et qu'il en supprime tous les obstacles qui empêchent des individus comme Ng et Kindler d'être traduits en justice dans leur pays.

Les Canadiens ne veulent pas voir leur pays devenir un refuge pour les meurtriers étrangers. Il faut faire savoir très clairement aux pays du monde entier que le Canada se débarassera rapidement de tout criminel notoire qui tente de se réfugier chez nous.

Le ministre de la Justice (M. Crosbie) aura peut-être à prendre d'ici quelques jours une décision dans l'affaire Kindler. Monsieur le Président, je crois me faire l'interprète de millions de Canadiens en affirmant au nom de la justice et de l'humanité qu'on devrait sans hésitation renvoyer ce meurtrier aux États-Unis.

L'ACCÈS AU PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

M. Gordon Taylor (Bow River): Le croyez-vous, monsieur le Président: les Ontariens, qui peuvent depuis toujours louer une automobile, une maison ou une ferme, peuvent maintenant «louer un premier ministre»! La location est de \$1,000 l'heure, ce qui semble très cher, mais la réclame rend la chose plus attrayante en annonçant que chacune des soixante précieuses minutes passées en la compagnie du premier ministre de l'Ontario ne coûte que \$16.60.

De nos jours, cependant, il est rare qu'on loue pour une heure seulement, et comme seulement les très riches vont se laisser convaincre de devenir membres du Club, ils pourront obtenir un tarif spécial de \$20,000 les fins de semaine. Si l'idée est bien reçue, les ministres pourront se louer eux aussi, à des taux réduits, évidemment!

A quoi le client aura-t-il droit? Le premier ministre exclut toute faveur spéciale. Est-ce à dire qu'il fera des faveurs, mais qu'elles n'auront rien de spécial? Si les faveurs ne valent pas le prix qu'elles coûtent, le gouvernement va-t-il baisser les prix, ou les néo-démocrates, les associés du premier ministre, devront-ils réclamer la régie d'État? Chose certaine, ce nouveau libéralisme s'adresse aux riches.

Savez-vous une chose, monsieur le Président? Comme c'est un luxe que je ne peux pas m'offrir, je retourne en Alberta où je peux voir le premier ministre de la province—un meilleur premier ministre d'ailleurs—sans qu'il m'en coûte un sou.

[Français]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA TENUE DE LA 74<sup>E</sup> CONFÉRENCE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je voudrais remercier les anciens présidents de la Chambre des communes et du Sénat, la très honorable Jeanne Sauvé et l'honorable Jean Marchand, ainsi que l'honorable Lloyd Francis et l'honorable Maurice Riel du Sénat de m'avoir autorisé, à l'époque où j'étais président de la section canadienne de l'Union interparlementaire, à inviter cette Conférence au Canada.

Naturellement, des remerciements spéciaux vous sont dus, monsieur le Président, ainsi qu'à l'honorable Président du Sénat, d'avoir réautorisé la tenue de cette Conférence.

Comme chacun le sait, le pays hôte, en l'occurrence le Canada, doit émettre des visas d'entrée au pays à toutes les délégations accréditées par l'Union, à défaut de quoi la réunion générale doit être annulée. Je remercie donc le gouvernement d'avoir autorisé l'émission de visas d'entrée au Canada aux membres de la délégation du Conseil national de la Palestine.

Monsieur le Président, vous pouvez être fier de l'excellence de notre personnel de la Chambre des communes, et l'honorable Président du Sénat peut aussi s'en réjouir. Vous avez tous les deux toutes les raisons d'être fiers du succès de cette Conférence qui a laissé du Canada une immense impression chez les 1,000 délégués de plus de 90 pays qui avaient accepté notre invitation. L'amabilité et la serviabilité de tout le personnel de la Conférence laisseront chez les délégués le meilleur des souvenirs.

• (1410)